Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230123-DE2023_02-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 20
Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP – Éric GAYDON - Christelle GAUDET -Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL- Claude ECHERNIER-MOTTET - Jonathan DEBOUY - Valérie RAPHOZ - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES - Jérémy COULOMBEL – Christophe MECHOUK - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : James WALKER par Pascal EYNARD-MACHET- Alexia LEROUYER par Georges BARTHE- Bernadette GROBEL par Sylviane DENIAU- - Robert BARATAY par Jacques GRANDCHAMP- Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Valérie MERLE-DARCOURT par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Éric GAYDON – Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND
Absents : Julien-Marc MEYNET
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS

DELIBERATION N° 2023.002

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-7,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.037 du 8 juin 2020, portant élection des administrateurs du conseil d'administration du CCAS,

Considérant la démission de Madame Alexia LEROUYER, membre du conseil d'administration du CCAS, en date du 12 décembre 2022.

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Considérant la candidature de Madame Nelly DUFFOUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination
APPROUVE la nomination de Madame Nelly DUFFOUR en tant que membre du conseil d'administration du CCAS.

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État